

République française - Département du Tarn  
**Extrait des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 27 février 2024
<p><b><u>Membres en exercice</u> : 15</b> <b><u>Présents</u> : 9</b> <b><u>Votants</u> : 13</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><b><u>Date de la convocation</u> :</b> 20 février 2024</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février à 20 heures 30</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSEGUIER, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS</p> <p><b><u>Représentés</u></b> : Madame Pascale GOMBAULT par Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Christophe BREST, Madame Nathalie CAUWET par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Frédéric DIAZ par Monsieur Xavier BOULARD</p> <p><b><u>Excusés</u></b> : Monsieur Benoît COLAS, Madame Marjorie DABERT</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Monsieur Xavier BOULARD</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 04/03/2024 et publication le 04/03/2024</p>	

**Délibération n° DE\_08\_2024**

**Objet :**

**Eclairage public - installations permettant la baisse d'intensité des luminaires - devis du SDET**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° DE-02-2024 du 23 janvier 2024, il a été décidé de programmer une baisse d'intensité des luminaires de l'éclairage public.

Il présente le devis du SDET pour la pose de 70 nœuds sur luminaires dans le cadre de l'affaire 23-EP-0416 pour permettre d'en régler l'intensité.

Sur un coût global de l'opération de 23 353.92 € HT, la contribution globale de la commune s'élève à 4 626.72 €.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DE-02-2024 du 23 janvier 2024 ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant le devis du SDET ;

et après avoir délibéré, par 13 voix

- Accepte le devis du SDET (*Territoire d'énergie du Tarn, 2 rue Gustave Eiffel, Zone albitech, 81000 ALBI*) du 5 février 2024 n° 23-EP-416 d'un montant de l'opération 23 353.92 € HT et portant la contribution globale de la Commune à 4 626.72 €.

- Demande à M. le Maire d'inscrire les crédits au BP 2024 de la Commune au compte 204171.
- Habilité M. le Maire à signer le devis et effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

**Le Maire**  
**Gilles CORMIGNON**

